

Bassin d'Arcachon



Le Pyla de Marquet à Paris

Jusqu'au 21 août, le musée d'Art moderne de Paris consacre une exposition au peintre bordelais Albert-Marquet (1875-1947), avec notamment ce tableau du Pyla. REPRODUCTION DR

À LIRE DEMAIN

■ **BASSIN D'ARCACHON** Une agence de développement économique est lancée sur le Sud Bassin.

■ **ARCACHON** Un plateau très électrique pour « La plage aux écritains » les 30 avril et 1^{er} mai.

Joël Dupuch en plein centre de Barcelone



Joël Dupuch. PHOTO ARCHIVES S. L.

LÈGE-CAP-FERRET Le chef français Romain Fornell (connu pour son restaurant gastronomique Caelis qui a une étoile au Michelin) vient d'inaugurer un sixième établissement à l'entrée du marché de La Boqueria, au centre de Barcelone. Et c'est un bar à huîtres baptisé « Joël's Oyster Bar ». En effet, Romain Fornell est certes une fois de plus associé à son compère catalan, Oscar Manresa, mais surtout à Joël Dupuch, l'ostréiculteur le plus célèbre du bassin d'Arcachon et du cinéma français. Voilà pourquoi Joël Dupuch donne son nom à l'établissement. « L'huître de Joël Dupuch est évidemment ici le produit phare », a commenté Romain Fornell dans le magazine « L'hôtellerie ». La décoration du bar est signée par Emmanuelle Ferrié et elle reproduit une cabane de pêcheurs du Bassin.

Le Bal à Papa se transporte à Paris



Papa aux platines. PHOTO F.P.

PYLA-SUR-MER Toute l'équipe du Bal à Papa, célèbre bar du Pyla, va se transporter mercredi 13 avril à Paris pour une nuit au très chic VIP Room, la célèbre discothèque dirigée par le non moins célèbre Jean Roch. Christophe Faucampre, alias Papa, fera le DJ, comme au Bal à Papa, Sabrina, son épouse, et les serveurs du bar pylatais, seront derrière le comptoir, comme au Bal à Papa. Bref, c'est le Bal à Papa au VIP Room ! L'entrée sera gratuite mais il est infiniment plus prudent de réserver sur ce lien Internet : lesparisiennes.fr/jean-roch-accueil-le-bal-a-papa. Et pour le dîner au restaurant de la boîte, le lien pour la réservation est celui-ci : gioiarestaurant.com. Notons aussi que Papa embarque avec lui Doudou, le DJ de la Suite, le restaurant situé en face du Bal à Papa au Pyla, pour animer la première partie de la nuit.

Arguin : « Ce n'est qu'un avis et il est favorable »

ENVIRONNEMENT L'avis favorable (mais de justesse) donné par le Conseil national de la protection de la nature sur la modification du décret de la réserve du banc d'Arguin divise

DAVID PATSOURIS
d.patsouris@sudouest.fr

Rappelons les faits : le 9 février, le conseil national de la protection de la nature a donné un avis favorable à la modification du décret de la réserve naturelle nationale du banc d'Arguin avec six voix pour, cinq contre, douze abstentions et onze absents. Et le vote avait été assorti d'une dizaine de recommandations rayant ce qui avait été négocié localement avec tous les usagers d'Arguin dans un groupe de travail réuni par la sous-préfète d'Arcachon et annonçant la fin, à terme, de l'ostréiculture sur le banc d'Arguin et réclamant l'interdiction du mouillage de nuit pour la plaisance.

Sur les rives du Bassin, les réactions négatives à l'égard de cet avis n'ont pas trainé (lire ci-dessous). Cet avis n'était pas à l'ordre du jour du conseil de gestion du Parc naturel marin du bassin d'Arcachon vendredi à Andernos-les-Bains. D'ailleurs, le parc n'aura même pas à se prononcer sur le futur décret. Mais il a été abordé lors des questions diverses.

« Des réactions exagérées »

« Ce fut un débat calme et serein, a assuré François Deluga, le président du parc et maire socialiste du Teich. Et finalement, tout le monde était assez d'accord sur l'analyse. » C'est-à-dire ? En gros : « Ce n'est qu'un avis et il est favorable », et il ne va donc pas bloquer la procédure administrative.

« Oui, le conseil donne un avis favorable autorisant la dérogation sur le banc d'Arguin, a expliqué François Deluga. Parce que sur une réserve, normalement, on ne fait rien. Reste qu'il veut imposer des recommandations exigeantes. Certaines ne relèvent même pas du décret. L'une parle des autorisations d'occupation temporaires qui seront accordées



La modification du décret de la réserve naturelle nationale du banc d'Arguin a été abordée lors du conseil de gestion du Parc naturel marin du bassin d'Arcachon. PHOTO ARCHIVES FRANCK PERRONON

aux ostréiculteurs sur Arguin. Or, c'est le domaine public maritime et n'entre donc pas dans le cadre du décret.»

Claude Bonnet, vice-président du parc au nom de la Sepanso, l'association gestionnaire de la réserve, avoue que « les réactions ont été exagérées par rapport à ce qui n'est qu'un avis ».

Thierry Lafon, le nouveau président des ostréiculteurs, a aussi tempéré les réactions que provoque cet avis : « Le Conseil national de la protection de la nature étant ce qu'il est, il ne pouvait pas faire autrement qu'adopter une position rétive. Après, si le delta entre la proposition du droit sur Arguin et les usages qui existent est trop important, il devient tout simplement impossible pour l'autorité publique d'appliquer le droit.»

Par ailleurs, comme le dit Thierry

Lafon, « le banc d'Arguin est un fluide, c'est du sable, il bouge en permanence. On connaît la dynamique mais pas le détail. La règle doit intégrer ce mouvement.»

« La voie du juste milieu »

François Deluga a affirmé que le débat sur ce sujet, au conseil de gestion, avait été calme. Mireille Dénéchaud, vice-présidente du parc au titre des plaisanciers, a confirmé : « Tout le monde doit comprendre qu'il faut des relations harmonieuses entre tous les usages.»

« Chacun commence à comprendre ce que l'autre est capable, ou pas, d'accepter, a ajouté François Deluga. Et c'est un des premiers fruits du Parc marin. » Thierry Lafon a alors repris la parole : « Nous avons connu des périodes de grandes tensions à propos d'Arguin. Et quand le Parc

marin est arrivé, ça a été miraculeux puisqu'on s'est tous retrouvé à discuter : les pêcheurs, les ostréiculteurs, les plaisanciers, les écologistes. Et nous avons plus d'intérêts en commun que de divergences. Nous avons passé un cap et nous pouvons discuter, et non plus hurler, de cela.»

Que va-t-il se passer ? Le décret fait l'objet de consultations interministérielles avant la rédaction finale et sa publication. « Un équilibre a été trouvé dans le groupe de travail mis en place par le préfet sur le projet de décret. Qu'il soit mis en œuvre. » C'était aussi le souhait de Jean-Jacques Eroles, maire et conseiller départemental Les Républicains de La Teste-de-Buch : « Je n'ai aucune inquiétude et je fais confiance à l'État pour emprunter la voie du juste milieu... »

Lire également en page 23

Réactions des acteurs et usagers du banc

■ Plusieurs réactions nous sont parvenues après l'avis du Conseil national de la protection de la nature.

JEAN-MICHEL LABROUSSE (président du Comité départemental des pêches) : « La pêche n'a pas été prise en compte dans cet avis. En 2010, nous avons pêché 176 tonnes de coques à Arguin. Si les coques reviennent à Arguin, nous les pêcherons, sinon, elles crèveront sous le sable. Et si nous devons payer un euro comme les touristes, nous paierons mais nous pêcherons. »

BASSIN ARCACHON ÉCOLOGIE : « Depuis sa création en 1972, la réserve n'a cessé de subir des pressions croissan-

tes liées à la surfréquentation humaine. Les activités socio-économiques s'exercent au détriment de sa biodiversité, parmi laquelle se trouvent des espèces très vulnérables. Jamais l'hébergement du public sur les navires n'aurait dû être toléré. Après de longues années de laisser-faire, il est urgent d'appliquer le texte du décret en interdisant le mouillage nocturne. Les diverses activités, qui n'ont cessé de se développer sans limite, font d'Arguin l'une des réserves les plus permissives et les plus fragilisées au plan écologique. Une réserve naturelle n'a pas vocation à maintenir des activités humaines qui affectent le site et le détournent de ses missions de protection de la biodiversité. »

LA FÉDÉRATION NATIONALE DES INDUSTRIES NAUTIQUES : « Le conseil a émis un avis contraire à l'ensemble des travaux de concertation menés au cours de l'année 2014 par l'ensemble des acteurs usagers et professionnels concernant la question du mouillage sur Arguin. Afin de préserver l'intérêt touristique et éviter un impact économique négatif pour la filière nautique locale, il est primordial que le mouillage de jour et de nuit reste possible, sous certaines conditions, sur l'ensemble du banc à l'exception des zones de protection intégrales et ostréicoles. »

Un communiqué réunissant **UNE TRENTAINE D'ASSOCIATIONS LOCA-**

LES DE PLAISANCIERS (dont APC Kite, APBA, Unan 33, etc.) : « Les Plaisanciers sont accusés de rompre le silence nocturne propice au repos des oiseaux alors que les nuisances sonores terrestres ne sont pas prises en compte. Une trentaine de bateaux vient mouiller dans la conche par beau temps pour voir le coucher de soleil. Des interdits, et encore des interdits : ne plus pouvoir mouiller de nuit au Mirbeau, demain à Arguin, et bientôt à l'Île Aux Oiseaux. Que restera-t-il de notre identité maritime façonnée par nos usages ? Les pouvoirs publics doivent prendre en considération ce bon sens près de chez nous ! Ils doivent nous écouter et concilier nos usages. »